

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Septembre

LA SITUATION POLITIQUE EN ALLEMAGNE

Guillaume II s'était sans doute flatté dans son for intérieur de prouver à l'étranger, par la célébration quelque peu tapageuse du « jubilé » de 1870, que l'Allemagne, fière des succès remportés il y a vingt-cinq ans, était désormais fermement unie sous son sceptre impérial, et partageait toutes ses illusions et toutes ses espérances.

C'est du moins ce que n'ont cessé de répéter les journaux officieux de Berlin pendant la célébration du *Sedantag*.

Les faits ont démenti ces appréciations optimistes et empreintes d'un chauvinisme exagéré. Non seulement toute la population allemande n'a pas partagé les sentiments de son souverain, mais il est aujourd'hui prouvé qu'une portion importante des citoyens et un parti politique dont les progrès constants causent à Guillaume II de grandes inquiétudes, ont ouvertement désapprouvé ces manifestations qui n'étaient pas autre chose au fond qu'une glorification du militarisme et en même temps une insulte à la France.

Or l'Allemagne souffre du militarisme ; il se peut que l'élément militaire soit en conformité d'idées avec l'empereur, ce parti ayant intérêt à voir se prolonger indéfiniment l'application du système de la paix armée. Mais il n'en est pas de même du peuple, qui supporte tous les frais résultant de cette organisation onéreuse, qui est pour lui une cause de ruine et de misère. Si Guillaume est fier d'avoir une armée nombreuse, une artillerie formidable, de puissants cuirassés, le peuple allemand, qui paie toutes ces dépenses, a le droit de trouver que tout cela lui coûte trop cher et ne lui rapporte rien.

Il n'est donc pas surprenant qu'un prince régnant, une ancienne ville libre et plusieurs millions de citoyens aient refusé de

prendre part aux fêtes, de célébrer le *Sedantag*.

Ces abstentions aussi significatives qu'inattendues ont vivement contrarié Guillaume, cela n'est pas douteux, car elles lui ont prouvé que l'empire germanique n'est pas aussi fermement uni qu'il le supposait et qu'il voulait le donner à entendre à l'Europe.

Nous ne parlerons pas du mécontentement qui règne dans les petits Etats. Il est manifeste qu'ils ont plus perdu que gagné à être incorporés à l'Empire. Aussi les populations de ces principautés regrettent-elles l'ancien ordre de choses, celui qui existait avant la constitution de l'Empire. Elles se rendent parfaitement compte, aujourd'hui, que la guerre de 1870 n'a profité qu'à la Prusse, dont elles sont devenues tributaires, et que si elles ont versé leur sang sur maints champs de bataille, c'a été pour la plus grande gloire des Prussiens qu'elles exécutent.

Quant aux partis politiques, ils sont divisés sur nombre de questions et manquent d'orientation. Cependant, il est un fait constant, c'est que l'opposition gagne chaque jour du terrain en raison des progrès incessants réalisés par le parti socialiste, qui fait constamment de nouvelles recrues dans tous les rangs de la société.

Ces progrès ont eu le don de soulever la colère de l'empereur dont le despotisme se sent fortement menacé de ce côté. On se rappelle sans doute le discours extrêmement violent qu'il a prononcé naguère contre les socialistes, les menaçant d'employer la force si cela était nécessaire pour les mettre à la raison.

Ces menaces n'arrêteront pas plus les progrès des idées socialistes que ne l'ont fait les lois d'exception votées par le Reichstag.

Quoi qu'il en soit, une campagne acharnée vient d'être ouverte en Allemagne contre ce parti. On saisit ses journaux et l'on enferme leurs directeurs en prison. Les feuil-

les gouvernementales soudoyées sur les fonds des reptiles, propagent contre les socialistes des insinuations perfides et vont jusqu'à parler de la nécessité de restreindre le droit de suffrage.

Le gouvernement ne demanderait peut-être pas mieux que d'enlever aux socialistes leurs droits politiques ; ce serait une manière facile de se débarrasser de l'opposition qu'ils font à Guillaume et à ses ministres ; mais la tâche est d'autant moins aisée qu'une telle proposition serait repoussée par le Reichstag à une grande majorité. Les autres partis de l'opposition comprendraient fort bien qu'une loi restrictive des droits politiques serait autant dirigée contre eux que contre les socialistes. En fait de législation, il n'est rien de dangereux comme l'arbitraire. Les gouvernements ont continué d'en abuser contre ceux qui les gênent ou leur portent ombrage. Nous en avons fait plus d'une fois l'expérience en France.

Ce qui nous intéresse peut-être le plus, nous autres Français, dans les déclarations et les insinuations des journaux allemands, c'est une note qui a été publiée il y a quelques jours par une feuille qui passe pour être l'organe des nationaux libéraux. Ce journal, le *Boersenszeitung*, déclarait « qu'une nouvelle guerre avec la France est inévitable et que la patience des Allemands ne sera pas éprouvée longtemps encore. »

Il nous semble que nous ne faisons rien en France qui soit de nature à pousser à bout la patience des Allemands. Nous avons répondu à leurs récentes provocations par le silence et le mépris.

Après tout, cette menace a peut-être une autre cause.

Le gouvernement de Guillaume serait-il disposé à chercher à l'extérieur un dérivatif à ses embarras intérieurs ?

Il faut s'attendre à tout de la part de ces gens-là.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

Dépêche du général Duchesne

Une dépêche du général Duchesne, arrivée dans la soirée, annonce un nouveau succès de nos troupes.

En voici le texte :

« Andriba, 23 septembre.

« Premier et deuxième groupes de la colonne légère ont enlevé, aujourd'hui 19 septembre, le passage des monts Anbohiména. Le général Metzinger a trouvé la route occupée par toutes les forces Hovas, avec 30 canons.

« Mais l'apparition des troupes du général Voyron qui, parti avant le jour, avait réussi à dérober sa marche, a suffi pour déterminer la déroute complète de l'ennemi.

« Nos pertes sont nulles. — Nos avant-postes sont sur Antoby.

« Entrain troupes remarquable, peu d'écloups malgré grandes fatigues. »

La colonne volante

La colonne volante marche avec une rapidité qui dépasse les prévisions les plus optimistes.

La traversée des monts Anbohiména, qui étaient le seul point où une résistance quelconque des Hovas pouvait être à craindre, s'est effectuée sans coup férir et actuellement nos soldats sont sur les hauts plateaux de l'Imérina où rien ne peut plus entraver leur marche victorieuse sur Tananarive.

Antoby, où se trouvaient nos avant-postes le 19 septembre, est à 35 kilomètres de Tsmainondry, où a eu lieu l'engagement du 15 septembre. Nos troupes ont donc marché à raison de huit kilomètres par jour dans une région des plus accidentées.

Soixante-cinq kilomètres seulement séparent Antoby de Tananarive. A l'heure où nous écrivons, l'avant-garde du général Duchesne doit être aux portes de la capitale et, demain ou après-demain, les couleurs françaises flotteront sur le Palais d'Argent.

A Tananarive

Le *Tageblatt* publie une lettre de son correspondant datée d'Antsianfabositra, près de Malatsy, avant la prise d'Andriba.

M. Wolf dit qu'il a envoyé quelques-uns de ses porteurs avec l'autorisation du quartier général, jusqu'à Tananarive. Ils confirment que la

— Alors il ne manque plus que ma signature à moi... la voici.

Et elle déposa sur son front un long baiser en ajoutant :

— Merci, père chéri... te me rend bien heureuse.

Geneviève Hérier disait vrai : elle venait de réaliser le rêve des deux dernières années. Elevée dans de nobles sentiments, ignorante des sensations malsaines que mettent au cœur des jeunes filles les éductions frivoles, sans goût pour les mièvres plaisirs des villes, la solitude ne l'effrayait pas. Le bonheur de son père était le sien ; il suffisait à remplir sa vie.

Le capitaine cacheta sa lettre et vint la remettre lui-même au conducteur sur la route.

Comme il voulait sortir par la grille, il s'aperçut que la serrure rouillée jouait difficilement.

— Voulez-vous que je prévienne un serrurier, fit le conducteur en tendant la main au travers les barreaux pour prendre l'enveloppe.

— Si vous en connaissez un près d'ici...

— Faut de serrurier, il y a le forgeron d'en face... Reste à savoir si le boiteux est là... Gueguen est souvent absent.

Au nom de Gueguen, le capitaine releva la tête.

— Comment l'appellez-vous ce forgeron ?

— Gueguen...

— N'avez-vous pas au pays un Gueguen, pêcheur ?

— C'était son père... il est mort... Ce forgeron est l'aîné de ses fils... le Cam, comme on l'appelle parce qu'il boit... Voulez-vous que je traverse... voyez c'est en face...

M. Hérier resta un instant sans répondre...

— Merci, fit-il enfin... j'irais moi-même...

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 17

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

X

— Comment mes fermes ? mes terrains ? dit M. Hérier stupéfait de cette prise de possession anticipée...

— Sans doute... si la seconde partie du programme répond à la première, tu n'auras aucune raison pour ne pas l'adopter... De toutes façons il faut absolument que tu puisses écrire à M. X. le résultat de ton voyage, à moins que tu préfères lui laisser croire que tu ne l'as entrepris que pour le seul plaisir de la promenade...

Elle n'acheva pas ; leur conducteur de la veille venait d'arriver et se tenait prêt à les conduire au Sulaire, la ferme dépendant du Maner-Nevez.

Jugeant de nouvelles objections inutiles, le capitaine Hérier se résigna, et avec un sourire où perçait l'incrédulité :

— Allons voir, dit-il, si cet excellent notaire est encore resté une seconde fois au-dessous de la vérité !...

Comme bien on pense leur départ fut le point de mire des habitants du village ; mais, cette fois

le Cam ne se trouvait pas parmi les curieux : on saura plus tard la grave raison qui l'empêchait de se montrer.

La voiture franchit rapidement la faible distance qui sépare le Maner-Nevez des terrains d'exploitation, situés sur la gauche du Guilvinec et s'étendant presque jusqu'à la mer.

Disons tout de suite que si M. X. ne pouvait être taxé d'exagération, en ce qui concernait la première partie de ses renseignements, en revanche un simple coup d'œil suffisait pour prouver qu'il s'était amplement dédommagé quant à la seconde.

Le Sulaire comprenait les bâtiments de la ferme, vastes et spacieux, mais en complet état de délabrement, et les terres de rapport, d'une étendue considérable, mais absolument incultes.

Par un de ces fantasmes inhérentes à sa race, sir Elie Simpson, tout entier à son *spleen*, n'avait jamais fait défricher un bout de terrain, et la ferme était toujours demeurée sans locataire.

En ajoutant à cette incurie le laps de temps écoulé depuis son départ, on comprendra aisément le délabrement de l'exploitation.

Malgré cet abandon, l'excellence des terres sautait aux yeux, et M. Hérier, en agronome expert, ne s'y trompa pas.

Au bout d'une heure de promenade, son opinion était faite ; s'exaltant dans ses connaissances spéciales, il ne sut pas le cacher à Geneviève.

— Ce qui nous prouve, père chéri, dit-elle quand ils furent de retour à Kervillon, que nous devons tous deux remercier ce brave notaire.

Et sans lui laisser le temps d'entamer une nouvelle lutte, elle ajouta :

reine et la cour se préparent au départ. La reine se retirera à Tsinjoarivo, résidence royale située au bord de l'Onibe, dans un site très agreste caché au milieu de la forêt.

Le premier ministre a fait jeter un pont sur l'Ikopa, près d'Antanjobato, pour gagner le territoire des Betsileo ou Betafo, dans la chaîne de montagnes de l'Ankaratra.

On ne prendra la fuite qu'après la prise d'Andriba et d'Ampotaka.

Il ne reste pas grand'chose de l'héroïque armée des Hovas. Tous les jours, il y a des désertions.

L'amiral Bienaimé prend la direction des opérations entre Tamatave et Tananarive avec une colonne d'infanterie de marine, destinée à assurer le ravitaillement et au besoin à appuyer la colonne du général Duchesne.

Et le service de santé ?

De l'Echo de Paris :

Si M. Cavaignac propose la réduction de certains corps d'officiers trop largement pourvus en temps de paix, on ne nous dit pas que le rapporteur du budget de la guerre demande des augmentations pour les corps reconnus trop peu nombreux.

Nous avons moins de 1,200 médecins militaires; l'armée allemande en entretien en permanence plus de 1.700. Nos voisins n'ont pas l'Algérie et la Tunisie, où, comme au temps de la conquête, le service des hôpitaux civils est assuré par le personnel militaire. Ils n'ont pas de bataillons détachés au Tonkin; leur corps de santé de l'armée n'assume pas la charge des hôpitaux et ambulances d'une expédition comme celle de Madagascar, où 70 médecins sont surmenés.

Le résultat de l'insuffisance numérique de notre corps de santé militaire se traduit par l'instabilité de son personnel. Les allées et venues entre les hôpitaux et les régiments sont constantes: les mutations entre partants et rentrants d'Afrique sont presque hebdomadaires. Les manœuvres sont à peine terminées que, dès le 21 septembre, il a fallu déplacer les médecins.

Les mesures de précaution dans les expéditions coloniales

Le Jour a reçu de M. le général Dodds, de retour d'une tournée d'inspection dans la Nouvelle-Calédonie, d'intéressants renseignements sur les mesures à prendre dans les expéditions coloniales pour sauvegarder la santé des soldats :

Dans toute guerre coloniale, nous a dit le général Dodds, le commandant en chef des troupes expéditionnaires doit se garder contre nos deux plus redoutables ennemis; le sol et le soleil. Que l'on fasse campagne au Tonkin, à Madagascar, ou en Afrique, le danger est le même. Le soleil occasionne des insulations souvent mortelles, le sol donne la fièvre.

Je ne veux pas savoir ce qui se passe à Madagascar en ce moment; il ne m'appartient pas de critiquer des opérations que je ne peux suivre que d'après les télégrammes que nous recevons.

Cependant cette excessive morbidité est inquiétante.

Au Dahomey je ne pouvais, certes, éviter la fièvre, puisque les officiers comme les hommes couchaient à la dure; mais je prenais les précautions suivantes pour ne pas fatiguer mes soldats outre mesure et leur laisser toute la force physique indispensable pour résister au climat :

— Kenavo (bonjour) dit le conducteur en breton.

Le visage de l'ancien officier se contracta douloureusement.

— Mort... murmura-t-il... mort... Gueguen, mon brave compagnon ! Allons, il était dit que je ne devais pas le revoir ! et ce forgeron c'est son fils... un bolteux, c'est bien cela... qui n'était pas soldat... me disait-il alors, à cause de son infirmité...

Il ouvrit la petite porte du jardin, et regarda de l'autre côté, la maison où s'élevaient en lettres gigantesques : Gueguen, Jean-Marie, charron.

Et traversant la route, il se dirigea vers la demeure du Cam.

XI

Si la maison du forgeron ne s'était ouverte ce jour-là, si depuis le matin les volets s'obstinaient à rester demi-clos sur la baie vitrée de son atelier, le Cam n'en était pas moins chez lui. Contre son ordinaire, il n'avait pas déserté la forge pour le cabaret, où, du reste, il n'eût pas trouvé crédit pour le plus petit verre de cidre.

Un événement grave culbutait ses habitudes.

Acculé dans ses derniers retranchements, traqué par ses créanciers dont il avait lassé la patience, une petite affiche verte, collée à côté de sa porte, disait que le moment de la catastrophe finale était venu pour lui. On vendait ce même jour dans l'ancienne demeure de Pierre Mauduit, et Jean-Marie n'osant se montrer, attendait la rage au cœur, caché dans son atelier, l'arrivée des gens de loi.

Les atermoiements, les remises, les délais, il avait tout épuisé pour retarder la crise fatale, sans pou-

Lorsque j'étais obligé de me frayer une route à travers la brousse, on ne faisait pas plus de 4 kilomètres par jour. En temps ordinaire et quand je sentais que je pouvais exiger un petit effort, l'étape était de 12 kilomètres environ.

Jamais mes hommes n'ont marché sac au dos. J'avais eu soin de recruter un certain nombre de porteurs des pays environnants, que je chargeais de porter les bagages. De plus, comme chaque soldat n'emportait avec lui que le strict nécessaire, j'avais établi de point en point des dépôts, de façon que le cas échéant, on pût se procurer, dans un délai relativement court, les objets indispensables à l'entretien des hommes. Certes, cette manière d'opérer était dispendieuse, car nous perdions beaucoup de matériel, mais la santé des troupes avant tout !

De plus, comme j'avais remarqué, au cours de mes campagnes coloniales, que l'insolation frappait les blancs pendant la période de la digestion je prescrivais un repos absolu après le repas. En observant scrupuleusement cette règle, je n'ai pas eu un seul cas d'insolation à signaler pendant mon expédition.

M. le chef d'état-major du corps expéditionnaire vient d'adresser à M. Tinayre, correspondant du Monde illustré, la lettre suivante :

Camp de la Côte 750 18/8/95.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE

de

MADAGASCAR

Le chef d'état-major

Cher monsieur,

Le général en chef, à qui j'ai soumis votre lettre du 14, me charge de vous informer qu'il ne verra pas d'inconvénients à ce que vos confrères et vous suiviez jusqu'à Andriba (qu'il compte avoir atteint avant la fin du mois) les troupes de la colonne.

Mais il est encore trop incertain des conditions dans lesquelles s'exécutera la marche ultérieure en avant, et des moyens qu'il devra employer en vue d'assurer le ravitaillement des unités de l'avant, pour pouvoir s'engager à entretenir dans la colonne réduite qu'il compte emmener, ce que vous me permettez d'appeler des bouches militairement inutiles. Donc, cher monsieur, toute liberté de manœuvre pour chacun de vous jusqu'à Andriba.

Mais nulle assurance que vous puissiez ensuite pousser en avant jusqu'à ce que nous soyons arrivés à Tanarive; après quoi, nous espérons bien que les routes seront ouvertes largement aux voyageurs.

Veillez transmettre à vos camarades l'expression de ma très cordiale sympathie.

TORCY.

Le budget de la guerre

M. Cavaignac, a continué, hier, à la Commission du budget, son rapport sur le budget de la guerre.

Il expose le plan de réorganisation des troupes de l'Algérie qui servirait à la constitution d'une armée coloniale.

Le rapporteur de la guerre voudrait ramener en France la plus grande partie des troupes en garnison dans nos trois départements algériens et en Tunisie.

Il y a là deux brigades d'infanterie et une brigade de cavalerie qui permettraient de constituer

voir l'éviter.

Un créancier moins patient que les autres, donnait le premier coup de pioche dans l'édifice miné de sa situation en détresse.

Certes la somme due à ce premier assiéger n'était pas énorme; le sacrifice d'une partie du mobilier l'aurait couverte aisément; mais là n'était pas la seule dette. Derrière celle-là d'autres s'entassaient, nombreuses, qui n'attendaient que ce premier signal.

Ce commencement d'action allait donner le branle d'une exécution plus importante, où l'avenir du boiteux sombrerait en entier.

Lugubre perspective d'une misère prochaine. Accroupi dans un coin de l'atelier, le Cam écoutait tinter à ses oreilles les glas sinistre des jours sans pain et des nuits sans abri.

Vers les deux heures, l'huissier de Pont-Abbé, un petit homme sec, vêtu sans recherche, le crâne orné d'un bonnet de fourrure grossière, arrêta sa carriole devant la forge et pénétra dans la maison, sans toutefois en laisser l'accès libre à ceux que l'affiche avait attirés — la vente ne devant commencer que plus tard.

— Bonjour le Cam, fit-il en jetant partout son regard de fouine.

Le forgeron se leva brusquement comme un chien blessé.

— Ah ! tonnerre, dit-il en reconnaissant celui qui cumulait aux environs les fonctions d'huissier et de commissaire-priseur. Ça y est donc cette fois-ci... ce damné Ledren est arrivé à ses fins !

Ledren était un marchand de fer qui depuis l'établissement du Cam aux lieu et place de Pierre Mauduit lui fournissait la marchandise nécessaire

un nouveau corps d'armée continental, à placer le plus près possible de notre frontière de l'Est.

Les troupes qui resteraient en Algérie et qui seraient réorganisées avec les cadres des troupes coloniales actuelles, formeraient le noyau et le dépôt de la nouvelle armée coloniale.

Cette armée dépendrait du ministère de la guerre et serait recrutée tant en France qu'en Algérie et dans les colonies, par des engagements et des rengagements avec primes, comme l'a prescrit d'ailleurs la loi du 30 juillet 1893.

M. Cavaignac a ajouté qu'il doit prévenir la Commission que ce plan n'a pas jusqu'ici été accepté par le ministère de la guerre et par ses conseils, pour des raisons d'ordre secondaire et qui n'ont rien à voir avec les grands intérêts du pays, dont le Parlement doit avant tout se préoccuper.

M. Cavaignac a donné ensuite des renseignements sur l'état actuel des troupes coloniales, infanterie et artillerie de marine, qui viennent de passer par une crise dont elles ne sont pas complètement sorties.

La suppression des bas numéros du tirage au sort dans lesquels se recrutaient autrefois les corps de la marine a amené une réduction excessive des contingents.

Les engagements n'avaient donné jusqu'à cette année qu'un nombre d'hommes insuffisant; heureusement les chiffres se sont relevés et l'on voit dès maintenant la possibilité d'avoir une armée suffisamment nombreuse et résistante par ce procédé de recrutement.

Le rapporteur critique l'importance du corps d'armée d'Afrique qui a trois divisions, 70,000 hommes et 21 généraux avec des services auxiliaires sans cesse grandissants et hors de proportion avec les besoins.

Cette situation ne peut durer puisqu'elle constitue une perte de force pour la défense nationale, et qu'elle laisse subsister les plus grands abus.

Après l'exposé de M. Cavaignac, la Commission du budget a examiné la question du 19^e corps d'armée et de la création d'une armée coloniale. Elle a décidé que, unanime à approuver les propositions de son rapporteur, elle entendrait aujourd'hui le président du Conseil et le ministre de la guerre.

L'avancement des magistrats

M. Trarieux vient de prendre l'initiative d'une réforme importante au sujet de l'avancement des magistrats des cours et tribunaux.

Il vient d'adresser aux premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel une circulaire pour leur faire connaître la nouvelle réglementation qu'il a décidée et leur donner des instructions en vue de son application. Voici en quoi consiste cette réforme :

Chaque année, le premier président et le procureur général de chaque ressort de cour d'appel se concerteront et dresseront une liste comprenant jusqu'à concurrence de la moitié des sièges du ressort, la liste des magistrats de la cour et des tribunaux qui tant à raison de leurs mérites personnels que de leur rang d'ancienneté, auraient droit à l'avancement.

Le garde des sceaux institué à Paris, sous sa propre présidence, une commission supérieure formée du premier président et du procureur général de la Cour de cassation, du conseiller le plus anciennement et de celui le plus récemment inscrit au tableau de la Cour et des trois directeurs du ministère de la justice.

à son commerce. Déjà en compte avec ce dernier il avait continué ses livraisons à son successeur jusqu'au jour où, voyant toujours sa note augmenter sans recevoir le moindre acompte, il s'était décidé à agir, et avait remis sa facture entre les mains de l'huissier.

— Que celui-là ne se trouve jamais sur mon chemin... il pourrait passer un mauvais quart d'heure, hurlait le boiteux.

Il marchait à grandes enjambées dans la pièce, frappant du poing sur les établis, lançant de formidables coups de pieds dans tout ce qu'il rencontrait à sa portée.

Sans s'émouvoir de ces dispositions peu rassurantes, l'huissier s'installa tranquillement près de la fenêtre pour consulter son procès-verbal de saisie.

Un coup furieux que le Cam frappa sur la table l'interrompit dans son travail.

— Ne vous impatientez pas ainsi, Jean-Marie, dit-il sans détourner la tête, notre clerc ne tardera pas à arriver... nous bâclerons l'affaire en un rien de temps...

Baissant son nez crochu sur ses papiers, il ajouta en nasillant, comme si déjà il opérait :

— Nous disons donc que c'est par la chambre du premier qu'on commence...

Le Cam fit un sursaut...

— La chambre du premier... cria-t-il... mais vendez donc tout, de la cave au grenier... que ça finisse tout de suite... Prenez, brûlez, brisez tout... qu'est-ce que ça peut me faire maintenant... te, je vais vous aider...

Et joignant le geste à la parole, il empoigna un lourd marteau qu'il laissa retomber sur un coin

Cette commission groupera les listes de présentation du premier degré et arrêtera une liste au second degré des magistrats jugés dignes d'avancement sur toute l'étendue du territoire. Cette dernière liste comprendra la moitié de l'effectif des listes primitives, soit le quart du personnel entier, des cours d'appel et tribunaux de 1^{re} instance pour toute la France. C'est sur cette liste finale que le garde des sceaux choisira les titulaires pour l'avancement au fur et à mesure que des vacances se produiront dans le personnel judiciaire.

Pour la première fois, le garde des sceaux invite les premiers présidents et procureurs généraux à lui communiquer leur proposition à bref délai, de manière qu'elles puissent lui parvenir pour les débuts de la nouvelle année judiciaire.

La mesure ne s'applique ni à la Cour de cassation au haut de l'échelle judiciaire, ni aux juges de paix à l'autre extrémité.

L'affaire Bouteilhe

Jeudi, est venu devant la neuvième chambre correctionnelle de la Seine, présidée par M. Bidault de Lisle, l'affaire Bouteilhe, l'anarchiste qui jeta un engin explosif à la banque Rothschild.

Bouteilhe, de petite taille, petite moustache fine, mis comme un malheureux, reconnaît les faits, mais prétend que, en construisant son engin, il n'avait pas l'intention de le rendre dangereux.

Tout le début de l'audience roule sur la discussion de ce fait. Le président prétendant, avec l'avis de M. Girard, directeur du laboratoire municipal, que Bouteilhe n'a pas fait exprès de rendre son engin inoffensif, et Bouteilhe soutenant que son intention était d'effrayer et non de frapper.

M^e Salanson présente la défense de Bouteilhe. Il est condamné à 3 ans de prison et 100 fr. d'amende.

Suicide

Brioude, 27 septembre.

A la suite d'un déficit de caisse de 28,000 fr. et de la révocation qui s'en est suivie, M. André, receveur des finances à Brioude, s'est tiré deux balles de revolver dans le côté gauche; on ne croit pas qu'il survive à ses blessures.

M. André avait été, précédemment, préfet d'Aurillac.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Une lettre de M. Rey

M. Rey, député de la deuxième circonscription de Cahors, adresse à la Dépêche la lettre suivante :

Saint-Denis-Catus, 25 septembre.

Mon cher rédacteur,

Dans un entrefilet que vous voulez bien me consacrer dans la Dépêche du 25 septembre, vous vous réjouissez de me voir adopter une politique radicale.

Je me félicite à mon tour de votre approbation. Mais permettez-moi de vous dire que je ne sais pas bien ce qu'est la politique radicale pas plus que la politique opportuniste. J'ignore où com-

de l'établi qui vola en éclats

Cette nouvelle démonstration eut le don d'enlever son beau calme à l'huissier, qui ramassa précipitamment ses papiers en cherchant une issue.

On frappa au dehors.

— C'est mon clerc sans doute, pensa-t-il, rassuré par l'heureuse arrivée d'un tiers.

Il courut ouvrir.

Devant la porte, se tenait le capitaine Hérier entouré d'un groupe curieux d'habitants de Kervillon.

— Monsieur Gueguen... le forgeron ? demanda-t-il.

— Qu'est-ce qu'on lui veut encore à Gueguen ? fit dans la fond la voix rauque de Jean-Marie.

Mais il se tut subitement, quand ayant penché la tête dans le corridor, il reconnut l'homme arrivé la veille au Maner-Nevez.

— Monsieur, répondit l'huissier se méprenant sur le but de cette visite, l'heure de la vente n'est pas encore sonnée... dans un instant si vous le désirez... vous pourrez entrer...

— Je ne viens pas pour la vente, objecta l'ancien officier, mais pour parler au forgeron qui demeure ici...

Tout en parlant, il repoussa tranquillement la porte et s'avança sans répondre davantage aux nouvelles observations de l'huissier.

Il rejoignit le Cam dans l'atelier.

— J'habite depuis hier, lui dit-il, la maison qui fait face à la vôtre, et je viens vous chercher pour quelques réparations urgentes...

(A suivre).

mence l'une et où finit l'autre. Je ne connais d'autre politique que la politique progressiste, celle qui s'inspire des idées de justice sociale et que je me suis constamment efforcé de suivre depuis que je suis au Parlement.

C'est au nom de la justice que je n'ai cessé de réclamer dès ma première année de législature, non sans quelque succès, une plus équitable répartition de nos impôts.

C'est au nom de la justice que j'ai demandé et obtenu quelque amélioration du sort des déshérités et des travailleurs par de nouvelles mesures d'assistance et de prévoyance sociales, et je n'ai pas eu besoin de cette *pousée* vers le progrès dont vous parlez pour proposer et faire réaliser ces réformes.

Je sais bien que, en ce qui concerne la question fiscale, vous traitez avec un certain dédain mes efforts pour le répartition des contributions directes, affirmant que cette prétendue justice distributive n'allège Pierre qu'en chargeant Paul.

Vous voudriez sans doute dégrever tout le monde sans imposer personne. C'est, ma foi, une belle théorie qui me séduirait beaucoup; malheureusement, elle est irréalisable. Que faites-vous du reste vous-même, quand vous parlez de frapper le revenu? Est-ce que vous n'entendez pas augmenter les charges des rentiers et des capitalistes, parce qu'ils ne paient pas assez, pour diminuer celles du paysan et de l'ouvrier qui paient trop?

Cette justice distributive dont vous faites si peu de cas, a valu au département, depuis 1890, un dégrèvement annuel de 320,000 francs sur l'impôt foncier, ce qui équivaut à une diminution de 22 pour cent.

Si cette même justice avait été appliquée à la personne mobilière, comme je n'ai cessé de le demander et comme je l'avais fait adopter par la Chambre en 1893, cela nous aurait valu un nouveau dégrèvement de 45 pour 100. Mais le Sénat n'a pas voulu marcher sur les traces de la Chambre.

Si cette même péréquation avait été étendue à la contribution des portes et fenêtres, comme je l'avais également demandé, le département aurait encore bénéficié d'un dégrèvement de plus de 50 p. 100.

Certes, ces réformes sont modestes, je le reconnais; mais elles avaient au moins l'avantage d'apporter des améliorations successives à notre régime fiscal et de nous rapprocher peu à peu du but que nous poursuivons. Je m'en contentais, faute de mieux. La doctrine du tout ou rien m'apparaît dangereuse, car elle n'aboutit le plus souvent qu'à l'impuissance et à la stérilité. Aussi, j'accepte tous les progrès partiels qui se présentent dans l'espoir qu'ils en amèneront d'autres.

Telle est et a toujours été ma politique. S'il vous convient de l'appeler radicale, je n'y vois pas d'inconvénient. Je suis, au contraire, heureux qu'elle vous paraisse telle. Pour moi, il me suffit qu'elle soit dictée par les principes d'égalité et de justice.

Je vous serai obligé de vouloir bien publier cette lettre dans un de vos prochains numéros. Agréez l'assurance de mes sentiments distingués.

REY, député.

Le monument Canrobert

M. Lenoir, le statuaire de Paris, désigné pour exécuter la statue du maréchal Canrobert, était, jeudi dernier, de passage à Cahors.

En compagnie de M. Rodolose, architecte départemental, il a visité les monuments historiques et les principales curiosités de la ville.

M. Paysant

M. Paysant, ancien préfet du Lot, actuellement trésorier-payeur général, était hier à Cahors. Le personnel de la préfecture du Lot l'a invité à un punch qui a eu lieu hier au soir à 9 heures au café Salomon.

Le Téléphone

Monsieur le maire se préoccupe beaucoup, paraît-il, de faire relier la ville de Cahors au réseau téléphonique qui passe à Montauban.

La dépense, d'après les études faites par l'administration des postes, s'élèverait à la somme de 18,000 francs.

Contributions directes

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1896 pour le surnumérariat des contributions directes.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1895.

Les candidats trouveront au bureau du directeur tous les renseignements nécessaires.

Concerts militaires

Depuis jeudi dernier, la musique du 7^e de ligne se fait entendre sur les allées Fénélon de 4 à 5 heures du soir.

La température

Le temps continue à rester désespérément beau. Les hautes pressions persistent et pas le moindre changement n'est signalé, si ce n'est une recrudescence de vent d'autan.

On peut donc s'attendre à ce que l'état actuel persiste encore pendant toute la lune.

Pensionnat de Gramat

A Notre-Dame du Calvaire à Cahors, rue des Soubirous, la réouverture des classes pour les élèves du pensionnat internes et externes, aura lieu mardi 1^{er} octobre.

Un cours spécial est organisé dans l'établissement pour la préparation au brevet élémentaire et au brevet supérieur.

Accident

Mercredi soir, une échelle dont on se servait pour la décoration du bal de la jeunesse, est tombée sur le jeune Seinteix, âgé de 7 ans.

Il a reçu de fortes contusions.

Castelnau-Montrastier

Nous lisons dans la *Revue religieuse* :

Lundi dernier, l'église de Castelnau offrait un beau spectacle. Deux vieillards, M et M^{me} Rulhe, s'y rendaient accompagnés de leurs neuf enfants, de leurs belles filles et de leurs dix petits-fils, en tout vingt-cinq personnes auxquelles, on peut le dire, la population de Castelnau faisait le plus nombreux et le plus sympathique cortège. L'ornementation de l'église était superbe.

Le matin, une messe de communion a été dite par l'un des enfants, le R. P. Rulhe, de la congrégation du Calvaire, à Toulouse, et la grand'messe par son frère, le R. P. Rulhe, de la congrégation du Saint-Esprit, directeur d'un scholasticat en Portugal.

A côté de leurs parents, on voyait deux religieuses, dont l'une est supérieure générale de la congrégation de l'Immaculée-Conception, de Castres, l'autre supérieure de la maison des Sœurs de Notre-Dame du Calvaire à Bourg-la-Reine (Seine).

Venaient ensuite les cinq autres frères, dont quatre sont négociants et le plus jeune administrateur au Cambodge.

M. le curé de Castelnau a prononcé, à l'issue de la messe, un discours de circonstance, qui a ravi les auditeurs.

Puis a eu lieu, dans une grande salle du couvent de l'Immaculée-Conception, un repas présidé par le père et la mère de cette chrétienne famille à qui Dieu prodigue ses bénédictions.

Les pauvres de Castelnau n'ont pas été oubliés dans cette fête. Outre une large distribution de pain à la maison, une quête fructueuse a été faite à l'église.

Ces noces d'or ont été vraiment belles et édifiantes.

Montcuq

Le sieur Bélibens, propriétaire à Escandy, qui était occupé à crépir sa maison, est tombé de la hauteur du premier étage.

Bélibens, qui avait reçu de fortes contusions à la tête, est mort le lendemain des suites de ses blessures.

Il laisse une veuve et deux enfants.

Gourdon

Ces jours-ci, un accident, qui pouvait avoir les suites les plus graves, est arrivé à Gourdon.

Le fils de M. Linol, directeur de notre école laïque de garçons, âgé de six ans, est tombé accidentellement dans un brasier d'herbes sèches et de branches allumées dans le jardin de l'école par un journalier.

Heureusement qu'une femme qui était dans le voisinage, entendant les cris poussés par l'enfant, se porta à son secours, parvint non sans peine à lui arracher les vêtements enflammés et à le transporter chez ses parents dans un état lamentable.

Ce pauvre enfant, dont le dos ne formait presque qu'une plaie, a supporté avec courage les pansements qui lui ont été faits, et nous pouvons dire aujourd'hui que ses jours ne sont pas en danger; son état est aussi satisfaisant que possible.

Rigeac

La sécheresse amène un véritable désastre dans notre contrée. Les bois, les prés sont entièrement brûlés; les animaux ne trouvent rien à manger dans les pâturages. On ne peut que les faire paquer, la nuit, de crainte que la soif ne les fasse périr.

Nos viticulteurs sont obligés de vendanger, quoique la récolte ne soit pas arrivée à une maturité pour faire du vin à peu près potable. Mais, s'il y a des grappes dont les grains sont assez mûrs, les guêpes les dévorent. Il est assez curieux de se rendre compte des ravages qu'elles causent un peu partout. Ainsi, par exemple, nous avons vu la récolte de deux cents plants greffés, de très belle venue, à moitié enlevée par ces insectes, l'autre moitié par la sécheresse.

Il est donc permis de dire que la récolte de 1895 dans notre contrée sera peu abondante, ce qui n'engagera pas certainement nos braves viticulteurs à reconstituer en grand nos vignobles.

A tous les changements de saison, personne doit, pour bien se porter, faire une petite cure dépurative, qui ne saurait être mieux faite qu'avec les Pilules Suisse, 1 fr. 50 la boîte.

Les gitano à Toulouse et à Montauban

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

On sait qu'à Toulouse des gitano ont fait un mauvais parti un jeune à homme nommé Bombail, que l'auteur de cette agression est un gitano nommé Raté, qui s'est enfui et qu'on a vu à Grissoles et à Montauban où il a pu éviter encore la police.

A la suite de cet événement et pour éviter des troubles, la police a expulsé les gitano et c'est Montauban qui en a hérité.

Une soixantaine environ sont arrivés dans notre ville et campent sur la halle ou dans les maisons de la rue Bessières.

Nous réclamons énergiquement l'expulsion de cette bande d'étrangers qui sont un danger permanent pour la sécurité publique.

Depuis longtemps, Montauban n'a pas eu de vol ni de crime importants, la population est calme, tranquille, et on peut dormir en sécurité. La présence des gitano va faire cesser cette sécurité, et bien plus, s'il se commet quelque méfait, les gitano en porteront la peine, alors même qu'ils y seraient étrangers.

Donc il faut nécessairement qu'une mesure énergique soit prise à leur égard et cela dans leur propre intérêt.

En effet la surexcitation de la population contre eux pourrait prendre, comme à Toulouse, des proportions graves.

Voici ce que racontent, à ce sujet, les journaux de Toulouse :

Ayant appris que les gitano des Minimes, de Colome et de Saint-Cyprien allaient s'éguiller soit dans la banlieue, soit dans des maisons de confrères, la foule s'est portée sur ces divers points.

A neuf heures, une bande de 2,000 jeunes gens part de Saint-Michel et va aux allées de Garonne et, sous l'œil vigilant de la police, exige la visite de la maison de Rabé qu'on trouve vide.

On se précipite alors à la rue du dépôt, où habitent les gitano, qui ont filé, et on envahit une maison, où la foule brise tout ce qu'elle trouve sous la main et essaie d'en faire un autodafé. Mais un pompier fait observer qu'il faudra éteindre ce qu'on ne peut réussir à allumer. On s'arrête.

Rue de Cugnaux, la manifestation se reproduit chez le père de Rabé, la foule est furieuse, des coups de revolver partent, la gendarmerie charge et les pavés pleuvent sur les agents. Une nouvelle charge déblaie la rue : 22 personnes sont arrêtées.

Il y a des blessés; un manifestant a reçu un coup de revolver, le commissaire en ral une pierre à la tête, etc.

Parmi les manifestants arrêtés, se trouve un nommé Fourcade, charretier, de Verdun.

Mais on n'a vu aucun gitano. Ils avaient prudemment filé sur Montauban, où nous espérons bien qu'ils ne feront pas long séjour.

On se demande comment on peut expulser ces gens-là. Nous n'avons pas à indiquer ce moyen à nos magistrats, mais ce qui est certain, c'est que les gitano mendient, par conséquent la mendicité étant interdite dans la commune, on peut les en chasser.

Mais il ne faut pas se borner à les envoyer dans une autre commune rurale où la police faisant défaut, ils seraient la terreur du pays.

Il faut les expulser du département et de la France.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 septembre 1895

Naissances

Brachat, Eugène, boulevard Gambetta, 39.
Cambornac, Anne, rue Labarre, 52.
Loulmet, Justin, rue St-André, 6.

Mariages

Brunet, Lucien, instituteur et Bonifacy, Jeanne, institutrice.
Landrevie, Étienne, quincailler et Arnaudet, Adèle.

Décès

Baudel, Jean, cultivateur, 72 ans, avenue de Toulouse, 32.
Duprès, Marie, épouse Louis Izarn, 50 ans, au château de St-Ambroise.
Cagnac, Pierre, maçon, 26 ans, rue Donzelle, 36.
Imbert, Jean, 3 mois, rue Martin-Baudel.
Viroux, Joséphine, religieuse de l'ordre des Carmélites, 73 ans, célibataire, place de la Gendarmerie.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 26 et 29 septembre

Les Cadets de Russie
Le Flucia
Le Bravo
Pour les Bambins

Sellenick.
Kelsen.
Salvayre.
Farbach.

De 4 à 5 heures

VITICULTURE

Avant la vendange

Les négligences coûtent cher aux viticulteurs, et il en est un très grand nombre qui, malgré leurs déconvenues ne se résignent pas à prendre, avant la vendange, toutes les précautions nécessaires pour mener à bien la vinification et conserver le vin avec toutes ses qualités. Nous en avons ici presque journellement la preuve, quand on nous questionne sur les moyens d'enlever les mauvais goûts contractés par suite d'un logement défectueux.

C'est pourquoi nous rappelons aujourd'hui les diverses précautions à prendre avant la vendange :

La propreté de toute la vaisselle vinaire est une condition de rigueur à observer. Les cuves en bois seront visitées avec le plus grand soin. Si on n'y trouve aucune trace de moisissure, si elles n'exhalent aucune mauvaise odeur, un lavage à la brosse rude et un rinçage à l'eau claire suffisent. Il en sera de même pour les foudres et les futailles, mais ici on fait suivre le rinçage d'un méchage.

Avec les récipients à goût du mois, il faut employer le racloir en fer qu'on passe sur tout l'intérieur pour détacher toutes les matières étrangères, on lave ensuite à la brosse rude et avec de l'eau acidulée (1 kilogramme d'acide sulfurique pour 10 litres d'eau). Ainsi raclé, lavé et brossé, le foudre ne doit plus avoir de mauvaise odeur; on lave ensuite à plusieurs reprises et à grande eau pour évacuer l'acide sulfurique ou, mieux encore quand on le peut, on emploie le jet de vapeur.

Si ce premiers nettoyage était insuffisant, l'opération serait recommencée quelques jours après.

Les cuves en maçonnerie doivent, elles aussi, être visitées avec le plus grand soin, brossées, lavées à l'eau ordinaire, puis rincées à grande eau.

Lorsqu'on devra employer des fûts neufs, il sera nécessaire de les dégorgner. Quand on possède un générateur de vapeur, l'étuvage est tout indiqué. On introduit dans le fût, par la bonde, le tube qui amènera la vapeur, on ouvre le robinet d'émission et on laisse souffler jusqu'à ce que la température des parois s'élève à 100 degrés, ce qui exige au moins une demi-heure. La vapeur pénètre le bois, dissout les résines, entraîne tous les goûts particuliers. On égoutte ensuite et on laisse sécher.

A défaut de générateur, on a recours à l'eau acidulée. Dans la barrique neuve, on verse 20 litres d'eau à laquelle on aura ajouté 500 grammes d'acide sulfurique, on bonde, on roule successivement sur tout le parcours, on met le fût debout sur chaque fond, de manière à laisser le liquide en contact avec toutes les parois. Au bout de vingt-quatre heures, on évacue le liquide qui peut être versé dans une autre futaille, on rince à l'eau fraîche, puis à l'eau bouillante, et on met égoutter.

Le pressoir, la pompe et tous autres ustensiles de cave ne nécessitent pas moins de soins.

Les fûts aigres seront d'abord remplis avec de l'eau qu'on y laissera séjourner pendant vingt quatre heures.

Après quoi, on y versera, par hectolitre de capacité, 100 grammes de soude de commerce dissoute dans 5 litres d'eau bouillante. On bonde, on agite en tout sens, et au bout de six heures on évacue l'eau de soude et on rince.

On peut remplacer la soude par 500 grammes de chaux vive et 100 grammes de potasse. Ce mélange et séjournera trois ou quatre jours, pendant lesquels on promènera le liquide sur toutes les parois.

Il peut arriver encore qu'on veuille employer des futailles dans lesquelles on a mis de l'eau qu'on y aura laissé séjourner trop longtemps, et qui s'y sera corrompue. Alors, la futaille est infectée.

Ici, le chlorure de chaux est nécessaire. On en emploie 30 grammes avec 10 litres d'eau bouillante par hectolitre de capacité. Bonder, rouler, agiter, évacuer après six heures de contact, rincer deux ou trois fois à l'eau claire.

Les fûts ayant contenu du cidre, du vinaigre, du rhum, de l'absinthe, du vermouth, ne peuvent être débarrassés des goûts particuliers qu'ils ont contractés que par un jet de vapeur très prolongé.

Ceux qui ont contenu de l'huile se traitent par l'eau sodée (500 grammes de cristaux de soude dans 5 litres d'eau bouillante).

Pour ce qui est du déroussissement des fûts et puisque les vins blancs sont très recherchés maintenant, on détruira la matière colorante qui a pénétré le bois au moyen d'une solution de soude (2 kilogr. par 20 litres d'eau). On projette cette eau sodée au moyen de la pompe sur toutes les douves et, à plusieurs reprises, on fait suivre d'un énergique brossage et de rinçages copieux à l'eau fraîche, jusqu'à ce que cette eau sorte parfaitement claire; si elle conservait une teinte rosée, on remplirait le fût d'eau fraîche qu'on laisserait séjourner deux ou trois jours. Après quoi et après égouttage, on mèchera. On pourra alors y loger du vin blanc.

Les méchages se feront toujours avant que le fût ne soit sec, car il a été reconnu que l'action antiseptique de l'acide sulfureux s'exalte en présence de l'humidité, alors que cette action reste plus ou moins douteuse sur les germes des moisissures quand le bois est sec.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Orléans) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets aller et retour 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée, d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 %/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 %/0 en 1^{re} classe, de 35 %/0 en 2^e classe et de 30 %/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours (peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 %/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 %/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS
PARIS.....	départ.	3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 30	5 7	10 32	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ.	6 50	6 58	5 20	1 10	7 ^h 5	5 ^h 30	—	—	—
SOUILLAC.....	arrivée.	7 28	—	—	1 48	7 43	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ.	7 48	7 36	5 58	2 8	8 3	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.	7 53	7 38	6 1	2 14	8 18	—	—	—	—
Nozac.....	départ.	8 »	—	—	2 21	8 25	—	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 2	—	—	2 22	8 28	—	—	—	—
Saint-Clair.....	départ.	8 15	—	—	2 35	8 41	—	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	8 25	—	—	2 45	8 51	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	8 39	8 5	6 27	3 »	9 5	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	8 49	—	—	3 10	9 15	—	—	—	—
Espère.....	départ.	9 1	—	—	3 22	9 27	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 12	8 44	7 6	3 33	9 38	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ.	9 23	8 50	7 16	3 45	9 50	—	—	—	—
Cieurae.....	arrivée.	9 32	—	—	3 54	9 59	—	—	—	—
Labenque.....	départ.	9 43	—	—	4 5	10 10	—	—	—	—
Caussade.....	arrivée.	Exp. 9 58	8 50	7 16	4 20	10 30	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	départ.	10 9	—	—	4 32	10 43	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	10 23	—	—	4 47	11 8	—	—	—	—
		10 30	—	—	4 56	11 9	—	—	—	—
		11 3	9 30	7 55	5 31	11 8 46	—	—	—	—
		11 37	9 55	8 19	6 11	11 9 28	—	—	—	—
		11 h 32 midi 2	10 »	8 24	6 25	—	—	—	—	—
		11 h 39 midi 32	10 47s.	9 8	7 50	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43	—	—	7 ^h 5	—	—	—	9 ^h 3	—	6 ^h mat	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	—	—	7 52	—	—	—	10 36	—	7 7	—
Caussade.....	départ.	3 37	4 33	—	7 59	—	—	—	10 50	7 30	—	—
Labenque.....	arrivée.	4 1	5 1	—	8 23	—	—	—	11 31	8 11	—	—
Cieurae.....	départ.	—	5 53	—	—	—	—	—	—	8 50	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	6 2	—	—	—	—	—	—	8 50	—	—
CAHORS.....	départ.	4 39	6 23	9 1	—	—	—	—	—	9 11	—	—
Espère.....	arrivée.	4 45	6 33	9 8	—	—	—	—	—	9 20	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ.	—	6 48	—	—	—	—	—	—	9 30	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	—	7 2	—	—	—	—	—	—	9 44	—	—
Dégagnac.....	départ.	—	7 17	—	—	—	—	—	—	10 11	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	—	7 26	—	—	—	—	—	—	10 20	—	—
GOURDON.....	départ.	—	7 36	—	—	—	—	—	—	10 29	—	—
Nozac.....	arrivée.	5 28	7 52	9 51	7 18	—	—	—	—	10 43	—	—
Lamothe-Fénélon.....	départ.	—	8 8	—	7 27	—	—	—	—	10 52	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8 10	—	7 37	—	—	—	—	11 1	—	—
SOUILLAC.....	départ.	—	8 19	—	7 47	—	—	—	—	11 10	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	8 21	—	7 49	—	—	—	—	11 12	—	—
BRIVE.....	départ.	5 51	8 28	10 14	7 57	—	—	—	—	11 19	—	—
PARIS.....	arrivée.	5 54	8 34	10 17	8 4	—	—	—	—	11 24	—	—
		6 32	9 40	10 55	9 12	—	—	—	—	11 53	—	—
		7 »	—	11 8	—	—	—	—	—	12 26	—	—
		4 37	—	10 51	—	—	—	—	—	11 22	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 29	12 ^h 50	6 ^h 38
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douelle.....	6 47	1 4	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzach.....	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arr. Prayssac.....	7 16	»	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturac-Tourac.....	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s	11 ^h 10	7 ^h 38 m
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel.....	8 30	3 37	9 16
Soturac-Tourac.....	8 40	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac.....	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzach.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle.....	9 35	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 31

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte.....	7 44	1 36	5 32
Arcambal.....	7 53	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.....	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 44	2 33	6 24
Calvignac, halte.....	8 52	2 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Monbrun, halte.....	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadellein.....	9 40	3 29	7 16
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS